



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président,

**Absent(s) excusé(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux**

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Maurice MAQUIN présente l'agenda des Élus.

Maurice MAQUIN informe les membres du Bureau que dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, une démonstration de l'outil développé par la start-up VIZZIA, est programmée ce jour à 18h00 au SIGIDURS.

## **Comité Syndical**

### **Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 25 septembre 2023 (version de travail) - Définition des rapporteurs**

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 25 septembre 2023.

## **Procédures juridiques**

### **Droit de chasse dans le bassin de rétention des Réserves de Chauffour (M. LEGRAND - ÉZANVILLE)**

Après exposé par Déborah TANGUY et Éric CHANAL, le Bureau émet un avis défavorable au droit de chasse dans le bassin de rétention des réserves de Chauffour. Le droit de chasse sur ce bassin pourra cependant être accordé exceptionnellement, en cas de nécessité de battues de régulation, avec accord préalable du Syndicat.

### **Information relative à l'avenant n° 2 au contrat d'achat de biométhane**

Éric CHANAL indique que l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2021-235 du 3 mars 2021 et de l'arrêté du 10 juin 2023 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel entraîne des modifications des conditions générales et particulières du contrat, dont la fréquence de l'indexation du tarif d'achat qui est désormais de deux fois par an, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet, au lieu d'une modification annuelle auparavant.

L'introduction dans le coefficient L d'une dimension relative à l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français ainsi que la modification du contrôle du respect de la capacité maximale de l'installation de production sur un pas de temps annuel au lieu d'un pas de temps mensuel, sont également à noter.

Le SIAH ne dispose pas d'une évaluation précise de l'impact financier découlant de ces modifications dans le contrat, mais il est possible de tabler sur une augmentation du tarif d'achat de l'ordre de 10 % à 15 %.

Éric CHANAL ajoute que Benoit JIMENEZ a émis un avis favorable pour une application des nouvelles conditions contractuelles dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le Bureau valide l'inscription de cet avenant à l'ordre du jour du prochain Comité syndical programmé le 25 septembre.

### **Avenant n° 3 au lot n° 2 - Dommages aux biens avec la SMACL (Marché n° 07-20-21)**

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 3 qui porte sur une prolongation du contrat actuel d'un an, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024. La cotisation estimative pour l'année 2024 est de 62 903,83 € TTC.

## Attribution de marchés publics

### Attribution du marché public de services relatifs au nettoyage des locaux administratifs du SIAH (Marché n° 10-23-40)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise SERVICES PUISSANCE 7 pour un montant annuel de 51 840,00 € HT, pour une durée d'un an reconductible deux fois, soit une durée globale de trois ans.

## **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

### Travaux d'ouverture du Petit Rosne - Place du Marché sur le territoire de la commune de SARCELLES

Déborah TANGUY rappelle le souhait formulé par la commune de Sarcelles à savoir, la réouverture supplémentaire du Petit Rosne, Place du Marché, dans la continuité de celle qui avait été réalisée en 2003.

Cette demande d'extension de la réouverture du Petit Rosne, qui s'inscrit dans le cadre des travaux du SIAH de consolidation de la dalle du Petit Rosne entre la Place du Marché et la Rue Miraville, s'accompagne d'une faisabilité technique limitée, puisqu'elle n'est possible que sur environ 16 mètres. Par ailleurs, le coût des travaux supplémentaires estimé par les équipes du Syndicat s'élève à 150 000 € dont 50 000 € au titre des études de conception.

Compte tenu des contraintes techniques et financières, le Bureau émet un avis défavorable à la réouverture du Petit Rosne Place du marché sur le territoire de la commune de Sarcelles.

--

Éric CHANAL soumet un dernier point aux membres du Bureau qui concerne la requête de Bernard LOUP portant sur l'ouverture du portail du bassin situé sur la commune d'Arnouville, dans le cadre de la marche contre le projet de l'Avenue du Parisis qui se tiendra le 7 octobre prochain.

Le bureau émet un avis favorable à cette demande.

*Fin de la réunion de bureau à 11h00*

*Prochaine réunion de bureau lundi 02 octobre 2023 à 9h30*